

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2020

## Procès-Verbal

Le 24 janvier 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Martine RODRIGUEZ a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Ludovic GATINEAU qui a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Après lecture du précédent compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Film de la fête
- Débat d'orientation budgétaire 2020
- Affaires Financières et Travaux :
  - Indemnité allouée au comptable du trésor
  - Régularisation financière avec la communauté de communes liée au transfert de la compétence urbanisme.
  - Intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement les blés d'or
  - Mandatement de l'Epf-Smaf pour diverses acquisitions
  - Acquisition consorts Itournel ZW 226, projet de future école.
  - Travaux SIEG : installation d'une borne de prises pour le marché place de la fontaine
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
  - Campagne de stérilisation des chats errants
- Questions diverses

Est présenté en ouverture de cette séance le film réalisé par Jean MALAQUI lors de la fête de Maringues en septembre 2019.

### • Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire

- Débat d'orientation budgétaire 2020 – Monsieur le Maire

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au conseil municipal de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, il n'est pas obligatoire mais pour Maringues il est prévu dans le règlement intérieur.

Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Il est à noter qu'en 2019, 80% des foyers ont payé pour la dernière fois la taxe d'habitation. La suppression sera appliquée progressivement à l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2022.

Cette recette sera donc compensée sous la forme d'une dotation versée par l'état et établie sur les taux de 2017 et les bases fiscales de 2020. Le montant de cette dotation sera ajusté via un coefficient correcteur afin d'éviter pour la commune, la perte de recettes.

Ensuite, à titre d'information, il est important de préciser que les finances communales sont saines. L'excédent de fonctionnement est maintenu, permettant d'envisager une politique d'investissement dynamique.

Maringues a fait le choix d'un projet majeur : la construction d'une nouvelle école au lieu-dit le Bouchet qui sera traité dans le cadre d'une autorisation de programme.

De plus dans un souci de modernisation, la commune aura recours à la location d'une balayeuse sur 3 ans.

En assainissement, sont à l'étude des travaux route de Clermont et rue de l'abreuvoir. La mise à jour du schéma d'assainissement doit être réalisée sur 2020.

- Intégration dans le domaine public de la voirie des blés d'or

Suite à la création du lotissement situé rue du trésor à Maringues, les propriétaires ont sollicité la commune pour l'acquisition et le classement de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZY 388 pour une surface totale de 1519m<sup>2</sup>.

La voirie et les réseaux qui lui sont liés ont été inspectés et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé de procéder à l'intégration de cette voirie dans le domaine public communal moyennant le versement d'un euro symbolique.

Les frais de notaire seront entièrement à la charge du vendeur.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

- Indemnité allouée au comptable du trésor

Comme chaque année et conformément à la délibération du 25 avril 2014 prise en début de mandat décidant d'allouer au comptable du Trésor une indemnité de conseil au taux de 100%, il est proposé de verser pour l'année 2019 une indemnité de 718.35€, montant comparable à 2018 (711.58€).

- Acquisition Consort ITOURNEL : ZW 226

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire des promesses de vente ont été signées par les consorts ITOURNEL pour la parcelle :

- Section ZW 226 – Le Bouchet – 3 670 m<sup>2</sup>

Cette cession est consentie pour un prix de 15€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 55 050 € net vendeur.

Les frais annexes seront pris en charge par la Mairie.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de la commune.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

- Choix d'un bureau d'étude pour l'analyse géothermique type G2 pour le projet de future école

Dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un chauffage par géothermie pour le projet de future école, 4 bureaux d'études ont été consultés pour réaliser une étude de type G2.

Les offres sont les suivantes :

- Hydrogéotechnique 3 948 € HT pour un délai d'exécution de 7 semaines (hors DICT)
- SIC INFRA 63 : 3 390 € HT (avec une plus-value de 190€ HT/ jour si besoin d'utilisation d'un compresseur), délai 1 mois
- IGC : 3 490 € HT avec un délai de 4 semaines
- Alpha BTP : 3 940 € HT avec un délai de 4 semaines

Après analyse, l'offre la plus pertinente est celle de IGC pour 3 490 € HT, prix sans aléas et dans un délai court.

Il est donc proposé de retenir IGC pour 3490€ HT.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

- Choix du maître d'œuvre de l'école, validation du choix du jury

Réuni le 13 novembre 2019, le jury composé de façon tripartite (1/3 d'élus, 1/3 d'architectes et 1/3 de personnalités qualifiées) a choisi de retenir le collectif Studio Lada pour le projet de la future école de Maringues.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'entériner ce choix

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Création d'une autorisation de programme/ crédit de paiement (AP/CP) pour le projet de future école

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales disposent de deux techniques :

- 1- Inscription de la totalité de la dépense la première année, puis report d'une année sur l'autre du solde.  
Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ere année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales. Ils permettent un allègement du budget et une présentation plus simple :

- 1- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année
- 2- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Pour la création de l'école de Maringues, il convient de mettre en place une procédure d'AP/CP selon le tableau ci-joint :

Dépenses	Réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	Total
HT	98 109,90	630 158,34	4 076 750,96	3 108 546,80	1 503,27	<b>7 915 069,27</b>
Ttc	117 731,88	756 190,01	4 892 101,15	3 730 256,16	1 803,92	9 498 083,12

Recettes	Réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	Total
Autofinancement	100 731,88	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1 900 731,88
FCTVA	17 000,00	105 000,00	684 894,00	522 235,00	252,00	1 329 381,00
Emprunt			3 000 000,00			3 000 000,00
Subventions			521 750,96	1 652 827,41	1 093 391,87	3 267 970,24
						<b>9 498 083,12</b>

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Acquisitions diverses

- Dans le cadre de l'aménagement des bords de Morge, l'agence Morterol nous a fait parvenir par courrier du 14 janvier 2020 une proposition pour l'acquisition des parcelles suivantes :
  - AO 456 de 509m<sup>2</sup>, AO 458 de 254m<sup>2</sup>
  - AO 457 de 524m<sup>2</sup>

Le prix proposé est de 5 000€ frais d'agence inclus.

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Mandatement EPF pour l'acquisition de l'immeuble dit « Les Templiers »

Dans le cadre de la politique menée, conjointement avec la communauté de communes concernant la redynamisation du commerce de centre-ville, il y a lieu de confier à l'EPF-SMAF l'acquisition des immeubles cadastrés section AO 14,15 et 16 de 192m<sup>2</sup>, 188m<sup>2</sup> et 32m<sup>2</sup>.

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Sieg : rapport d'activité 2018 et compte administratif

Le syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme, a transmis à l'ensemble de ses membres son rapport d'activité pour l'année 2018 ainsi que son compte administratif.

Ceux-ci ont été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ces documents doivent être présentés en conseil municipal.

### Délibération adoptée à l'unanimité

- SIEG installation d'une borne de prises électriques supplémentaires place de la fontaine

En raison du nombre de plus en plus important de forains utilisant des raccordements électriques lors du marché du lundi, il est nécessaire de faire installer une borne supplémentaire de prises au niveau de la place de la Fontaine.

Le montant total de cette opération est de 4 400€ HT.

Ce montant est pris en charge à 50% par le SIEG. Le montant restant à charge de la commune est de 2 200€ HT

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Convention cantine Garderie SDIS

Afin de faciliter la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires il est proposé de signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une convention permettant la prise en charge, lorsque le pompier est en intervention, de son enfant en cantine ou en garderie.

Lorsque le sapeur-pompier se trouve dans l'impossibilité de prendre en charge son enfant pendant la pause méridienne parce qu'il est encore en intervention celui-ci sera inscrit de fait à la cantine. Il en sera de même sur le temps de garderie.

Les frais liés à la prise en charge de l'enfant seront alors facturés au parent qui se fera rembourser par le SDIS.

Dans le cas d'une intervention écourtée, la prise en charge déclenchée aboutira et l'enfant restera sous la responsabilité de l'établissement et du personnel communal.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- CCPL : rectification des attributions de compensation suite à la prise de compétence PLU

La révision du PLU de Maringues a été transférée à l'intercommunalité avant approbation.

La commune a donc disposé d'un trop perçu d'un montant de 3 963.91€ qu'il convient de reverser à la communauté de communes pour financer le solde du PLU.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Travaux eau route de vichy
- L'enfouissement de la ligne moyenne tension est en cours d'étude par Enedis. Les travaux pourraient intervenir courant 2022.

### • **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Stéphanie GRENET – Adjointe**

- Présentation de la prochaine campagne de stérilisation des chats errants.

Elle est menée conjointement par la municipalité et la SPA et va se dérouler du 1er février au 30 avril 2020. En 2017, une cinquantaine de chats ont été recueillis par les agents municipaux et conduits à la SPA de Gerzat (pour information 552 chats libres au niveau départemental ont été stérilisés et relâchés). Les chats, après stérilisation sont pour la plupart du temps relâchés sur zone de capture, ou mis à l'adoption. Les chats gravement malades sont euthanasiés.

- Les jardinières en centre-ville sont en cours de collecte pour être repeintes certaines en gris, d'autres en bleu ...

- Square du poilu : devis en cours de réalisation pour plantation en régie de buisson et d'arbustes sur toile de paillage et autour des nouvelles caninettes.

- Le Syndicat du Bois de l'Aumône propose gratuitement, dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage domestique (du 30 mars au 12 avril), du compost à ses administrés. Un contact a été pris pour connaître les modalités (volume, lieu de récupération, ...) de recueil de ce compost par les agents de la mairie.

- **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

Le bulletin municipal a été distribué et le bulletin communautaire va l'être prochainement.

- **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- Le 8 décembre a eu lieu le 9ème salon du livre. Toute la journée le public a échangé avec plus de 50 auteurs présents.

Beau succès pour cette journée très conviviale.

L'artiste Japonais Tetsuya Gotani diplômé d'enseignement d'Origami était l'invité d'honneur. Il a présenté son livre « Origamix ».

L'après-midi de nombreux enfants sont venus aux ateliers : Origami avec Tetsuya et dessin de manga avec l'illustratrice Caro-Lyn.

Laurent Mathoux a animé le temps de midi en chanson.

- Le 18 décembre ont eu lieu 2 ateliers de décoration de Noël.
- Salle d'exposition

Jusqu'à samedi sont présentées les peintures de Claudine Dallaut puis la salle sera fermée jusqu'au 15 février pour rénovation.

- **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLERE – Adjoint**

### A venir

- Samedi 25 janvier : soirée dansante du Tennis Club Maringois salle d'honneur.
- Samedi 25 janvier et dimanche 26 : compétition UFOLEP de gymnastique, société Pro Patria, salle Uranus.

Palmarès le samedi à 19 heures, le dimanche à 12h30 et 18h30.

- Vendredi 31 janvier : tournoi foot salle masculin de l'USM, salle Uranus.

### **Pour le mois de février**

- Samedi 8 : concert du nouvel an des Enfants de la Limagne, salle d'honneur.
- Vendredi 14 : journées portes ouvertes de l'école Saint Joseph.

- Du samedi 15 février au dimanche 01 mars : tournoi plus de 35 ans du TCM.
- Samedi 15 et dimanche 16 : fête des bignottes à Pont Picot.
- Dimanche 16 : loto de l'APEL de l'Ecole Saint Joseph, salle d'honneur.
- Jeudi 20 et vendredi 21 février : vente de crêpes à l'école Anatole France.
- Les 14, 15, 16, 21, 22, 23 février : théâtre à Pro Patria.
- Samedi 22 : loto de l'USM, salle d'honneur.

## SPORTS ET ASSOCIATIONS.

➤ **Fait marquant : le complexe sportif a été nommé Bernard FAURE et le terrain d'honneur de football Jean SAVIGNAT.**

- AG de la pêche.  
La société de pêche remercie la municipalité pour la mise à disposition d'un étang à Lachamp, (543 cartes).
- Le SIEG a réparé les projecteurs défectueux de la salle URANUS.
- Pour rétablir un éclairage satisfaisant de la salle JUPITER, une nacelle a été louée.
- Suite à une panne importante, le chauffage de cette même salle de sports, a été remis en service.

## ☞ SOLIDARITE.

- Repas le 21 décembre pour les aînés, 115 repas servis
- Remerciements aux membres de la commission solidarité et du CCAS pour la distribution des 80 colis gourmands aux aînés qui n'ont pas participés au repas.
- 142 colis de friandises distribués aux résidents de l'ombelle.

## ☞ DIVERS.

Une lampe flash clignotante selon la vitesse des automobilistes a été installée à l'entrée du village des Goslards.

- Modification statuts du SIASD

Par délibération en date 20 décembre 2019, le Comité Syndical du SIAD a décidé de modifier l'article 3 des statuts relatifs à la dénomination qui consiste à substituer la communauté de communes Thiers Dore et Montagne aux communes de Dorat, Neronde sur Dore et Sermentizon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Délibération adoptée à l'unanimité

- Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

- Mardi 17 décembre 2019 :  
Repas de Noël des élèves de l'école Anatole France.  
Le repas a été préparé par la maison de retraite l'Ombelle.  
104 enfants étaient présents.
- Vendredi 20 décembre 2019 :  
Arbre de Noël à l'école Anatole France dans la salle Pro-Patria.  
Les élèves étaient séparés en deux groupes.  
L'amicale des parents d'élèves a offert un spectacle de magie et la mairie un ballotin de chocolats distribué par le père Noël.
- Lundi 23 décembre 2019 :  
Une demande de subvention prévisionnelle de 75000€ à répartir sur 3 ans a été demandée pour le tiers-lieu.  
Suivant la réponse, une demande de subvention sera envoyée pour les aménagements et le matériel.
- Mardi 21 janvier 2020 :  
Conseil d'administration de l'école de musique qui regroupe les harmonies de Aigueperse, Maringues et Randan.  
C'est la 3<sup>ème</sup> année de fonctionnement.  
L'école compte 184 élèves dont 24 de Maringues.  
L'enseignement est fait par 14 professeurs.  
Sur un budget d'environ 150.000€, 97,5% des dépenses correspondent à la masse salariale.

Prévisions

Jeudi 30 Janvier 2020 à 18h : conseil municipal des enfants.  
Ordre du jour : les prévisions pour 2020

Jeudi 30 Janvier 2020 à 19h15 : Réunion du comité de jumelage.  
Ordre du jour : les animations en 2020.

• **Questions diverses – Monsieur le Maire**

- Courrier de M. Jean DAUPHANT :

Par courrier du 9 janvier 2020 M. Jean DAUPHANT, nous informe souhaiter racheter le chemin situé entre les parcelles cadastrées section AM 333, 334 et 361 actuellement utilisées comme parking.

Il est donné lecture du courrier de M. DAUPHANT.

Si ce chemin doit être cédé il faudra procéder à son déclassement par enquête publique.

M. et Mme Dauphant, en conclusion de leur intervention, souhaite souligner que la commune est dynamique et engagée dans beaucoup de projets intéressants.

- Le recensement de la population est en cours et va durer jusqu'au 15 février 2020.
- Les enfants de CP/CE1 de l'école Anatole France se sont rendus en mairie dans le cadre de leurs cours d'éducation à la citoyenneté.
- L'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'au 7 février.

°\_°\_°\_°\_°\_°\_°

**La séance est levée à 21h45**